



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

REUNION DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helves du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **27 juin 2023**.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : Madame Christine Basquin, Monsieur André Berteaux, Madame Sandra Brognet, Monsieur Patrick Dehen, Monsieur Nicolas Dosen, Madame Anne-Marie Lentier, Madame Nadine Majka, Madame Marie-Christine Mercier, Madame Colette Watremez, Madame Laurence Watteau a donné procuration à Monsieur Dehen, Madame Marie Bailly, Madame Aurélie Chopin a donné procuration à Madame Lentier, Madame Laurence Cox, Monsieur Sébastien Hugé, Madame Evelyne Mareaux, Monsieur Claude Mathieu, Monsieur André Szamrylo, Madame Catherine Thiébaux, Madame Catherine Triquet.

Excusés : Madame Sylvie Caboor, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain Deltour, Monsieur Vincent Quevallier, Monsieur Jean-Marie Vin, Monsieur Brice Amand, Monsieur Roland Bouvart, Monsieur Sébastien Dumont, Monsieur Sébastien Dursent, Madame Monique Joly, Monsieur Michel Leporcq.

Renouvellement du marché avec la société EDENRED

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration, depuis 2012, la 3CA et le CIAS ont contractualisé avec la société Edenred dans la cadre de la fourniture de tickets restaurant pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Pour rappel, actuellement, la valeur faciale d'un ticket restaurant est de 6 euros. La participation employeur s'élève à 3 euros par ticket.

Le marché étant arrivé à échéance au 30 juin 2023, il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 années avec cette même société.

Par ailleurs, étant donné l'augmentation du coût de la vie et sachant que la valeur de ces tickets restaurants n'a pas évolué depuis plus de 10 ans, il est proposé, après avis favorable du CST, d'augmenter la valeur faciale du ticket restaurant à hauteur de 8 euros, avec une participation employeur de 4.80 euros (restera à l'agent une part à charge de 3.20 euros par ticket), les crédits ayant été prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

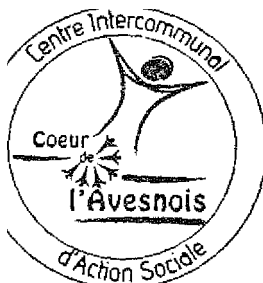
AUTORISE le Président à signer le nouveau marché de fourniture de Tickets restaurants avec la société Edenred, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2023,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Publié sur le site Internet le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu le 07/07/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20230704-DCCIAS_2023_011-DE